



Arrondissement de Brignoles

MAIRIE
DE
C O T I G N A C

COMMUNE DE COTIGNAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de COTIGNAC, **du mercredi 1^{er} février 2017 au lundi 6 mars 2017 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs.**

Madame RAVIART, Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre, en retraite, a été désignée commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de TOULON et Monsieur FREMAUX, Commandant de brigade de recherches, en retraite, animateur en activité, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de COTIGNAC (1 Place de la Mairie – 83570 COTIGNAC), pendant la durée de l'enquête, du mercredi 1^{er} février 2017 au lundi 6 mars 2017 inclus :

- **Du lundi au samedi, de 9 H à 12 H.**
- **A l'exception des dimanches et des jours fériés**

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : www.mairiecotignac.fr

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Cotignac – 1 Place de la Mairie – 83570 COTIGNAC ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : urbanisme@mairiecotignac.fr

Le projet de plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale contenue dans le dossier de l'enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est intégré au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Cotignac, dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairiecotignac.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à urbanisme@mairiecotignac.fr Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Cotignac pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 1^{er} février 2017 de 14 H à 17 H
- le samedi 4 février 2017, de 9 H à 12 H
- le mardi 7 février 2017, de 9 H à 12 H et de 14 H à 17H
- le jeudi 9 février 2017, de 9 H à 12 H
- le mercredi 15 février 2017, de 9 H à 12 H
- le mardi 28 février 2017, de 9 H à 12 H
- le lundi 6 mars 2017, de 14 H à 17 H

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Cotignac et à la Préfecture du Var pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet www.mairiecotignac.fr

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme – 1^{er} Etage – 1 Place de la Mairie – 83570 COTIGNAC

Cotignac, le 12 janvier 2017

Le Maire,

Le Conseiller Départemental

Jean-Pierre VERAN

